

Politique Sociale

Égalité de Rémunération – Développement des Compétences – Inclusion des Personnes en Situation de Handicap

1. Préambule

Dans le cadre de son engagement en matière de responsabilité sociétale, la Direction affirme sa volonté de promouvoir un environnement de travail fondé sur l'égalité des chances, le développement professionnel et l'inclusion.

La présente politique formalise les engagements de l'entreprise visant à :

- ✦ Garantir l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.
- ✦ Favoriser la gestion équitable des carrières et l'accès à la formation.
- ✦ Promouvoir l'inclusion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Elle est complémentaire des déclarations GKD07 sur le respect des droits humains, la déclaration GKD05 Charte Ethique, la déclaration GKD03 sur la santé sécurité au travail

2. Engagement en faveur de l'égalité de rémunération

GAMMA industries applique le principe fondamental selon lequel chaque collaborateur doit percevoir une rémunération équitable pour un travail de valeur égale.

À ce titre, elle s'engage à :

- ✦ Fonder toute décision relative à la rémunération sur des critères objectifs tels que :
 - les compétences,
 - l'expérience,
 - le niveau de responsabilité,
 - la performance professionnelle.
- ✦ Garantir l'absence de discrimination dans les processus :
 - de recrutement,
 - d'augmentation salariale,
 - de promotion,
 - de mobilité interne.
- ✦ Analyser régulièrement les écarts de rémunération entre collaborateurs occupant des fonctions équivalentes.
- ✦ Mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires.

3. Engagement en faveur de la gestion de carrière et de la formation

GAMMA industries reconnaît que le développement des compétences est un facteur clé de performance durable et d'employabilité.

Elle s'engage à :

- ✚ Assurer à chaque collaborateur un accès équitable aux opportunités de développement professionnel.
- ✚ Organiser des entretiens professionnels réguliers afin d'identifier (tous les 2 ans) :
 - les besoins en formation,
 - les perspectives d'évolution,
 - les souhaits de mobilité.
- ✚ Mettre en œuvre des actions de formation visant :
 - l'adaptation aux évolutions des métiers,
 - le développement des compétences techniques,
 - l'acquisition de compétences transversales et managériales.
- ✚ Favoriser les évolutions professionnelles internes lorsque cela est possible.

4. Engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap

L'entreprise s'engage à garantir un environnement de travail inclusif favorisant l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

- ✚ À ce titre, elle veille à :
- ✚ Mettre en œuvre des pratiques de recrutement non discriminantes.
- ✚ Étudier les besoins spécifiques des collaborateurs concernés.
- ✚ Adapter, lorsque nécessaire :
 - les postes de travail,
 - les équipements,
 - l'organisation du temps de travail.
- ✚ Sensibiliser les équipes aux enjeux de l'inclusion et du handicap en milieu professionnel.
- ✚ Garantir l'égalité de traitement tout au long du parcours professionnel.

5. Mise en œuvre et Suivi

La mise en œuvre de cette politique est assurée par la Direction et le service des Ressources Humaines.

Un suivi régulier des actions engagées est réalisé afin de :

- ✚ Mesurer leur efficacité,
- ✚ Identifier les axes d'amélioration,
- ✚ Garantir le respect des engagements pris.

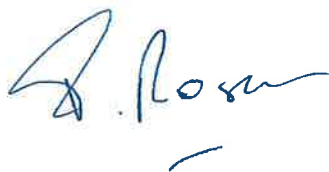
6. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur à compter de sa date de signature et s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Fait à Sèvres, le 03/02/2026

Pour GAMMA Industries

François ROSEN
Président



Véronique MASSAGLI
Directrice Admin & financière – R.H

